



Majorité municipale

Depuis 2018, notre équipe est engagée dans le programme Action Cœur de Ville

L'inflation renchérit le coût des matières premières et les dépenses contraintes des municipalités explosent depuis plus d'un an.

Nier cette évidence serait nier la réalité actuelle.

Nous constatons toujours le discours décliniste de notre opposition.

Le projet des Nouvelles-Galeries fait l'objet d'un recours porté par 2 hôteliers à rebours de l'intérêt général.

Notre ville-préfecture ne dispose d'aucun hôtel "affaires" en moyenne et haute gamme permettant d'accueillir des séminaires avec hébergement. Cette carence commerciale due à la faiblesse de notre capacité hôtelière dissuade, aujourd'hui, chargés d'affaires et autre clientèle de passer par Mont de Marsan et préfèrent se rendre sur la côte landaise.

Or, l'arrivée d'un nouvel hôtel est signe d'attractivité. Il ne s'agit pas simplement d'un hôtel pour un hôtel.

L'hôtellerie reste un métier créateur d'emploi et de richesses. Ce projet privé sera bénéfique pour la vitalité du territoire. Cela obligera certains hôteliers à investir dans leur outil de travail pour rester attractifs. Est-il normal que certains établissements fassent le choix de ne pas ouvrir tout le weekend ou n'être ouvert que le samedi ?

L'importance est d'évoquer l'avenir de projets structurants générateurs de flux touristiques. C'est ce à quoi notre équipe s'emploie.

Nous travaillons sur plusieurs leviers pour défendre nos commerces et notre centre-ville

Le chantier de l'îlot Laulom a ainsi débuté. Ce projet s'inscrit dans une politique d'aménagement cohérente et une vision à long terme de notre centre-ville : requalification de friches industrielles en hyper centre-ville, projet muséal, apaisement des voies de circulation, piétonnisation, coulées vertes, mobilier urbain renouvelé.

Nous poursuivons également le travail indispensable de modernisation de nos services. Celui de la régie intercommunale des eaux et de l'assainissement est emblématique à plus d'un titre. Face à une concurrence de plus en plus aiguë, nous investissons dans ce service pour le doter de nouveaux outils et lui permettre de recruter de nouveaux agents aux spécialités incontournables.

Nous avons un cap clair et nous nous y tenons.

100% pour les Montois / Charles DAYOT, Hervé BAYARD, Marie-Christine BOURDIEU, Farid HEBA, Nathalie GAAS, Gilles CHAUVIN, Pascale HAURIE, Philippe DE MARNIX, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Marie-Christine HARAMBAT, Pierre MERLET-BONNAN, Jean-Jacques GOURDON, Hicham LAMSIKA, Claudie BREQUE, Jean-Marie BATBY, Marina BANCON, Chantal PLANCHENAU, Jeanine LAMAISSON, Mathis CAPDEVILLE, Delphine LEBLANC, Philippe EYRAUD, Nathalie GARCIA

Opposition municipale

Les girouettes du Moun

Le 17 avril dernier, les Montois apprenaient par voie de presse qu'un tronçon de la rue Gambetta allait devenir zone piétonne, dès le mois d'août. Exactement 75 mètres de chaussée entre les rues des Cordeliers et Frédéric Bastiat, correspondant à une zone commercialement plutôt pauvre, avec de nombreuses boutiques fermées. Une décision prise par la majorité municipale sans aucune concertation avec les commerçants. Un projet décidé de manière impulsive alors qu'il implique un changement du sens de circulation, engorge la rue des Cordeliers au niveau des flux de véhicules, suscite des nuisances sonores et polluantes, engage la sécurité des familles et des enfants (nombreux du fait de la proximité d'une école maternelle). Un projet qui provoque de légitimes inquiétudes.

En août cependant rien ne s'est passé. Le 3 septembre, la presse nous a en effet appris que le projet a été provisoirement abandonné, car le chantier des Nouvelles Galeries doit commencer en septembre. Ce qui, a priori, était déjà connu au moment du projet de piétonnisation. Il est, de la voix des commerçants, "difficile de suivre la politique municipale". Le fait est qu'à force de tenter de dynamiser un centre ville moribond avec des effets d'annonces et des mesures dérisoires, il faut aussi faire face au vent de la colère et à "l'effet boomerang". Comme des girouettes, les élus de la majorité tournent en fonction du vent, sans projet réfléchi et cohérent pour le cœur de ville.

Un autre projet nous semble très problématique : celui du passage de la régie communautaire de l'eau et assainissement en Établissement public industriel et commercial (ÉPIC). Ce changement rendra l'activité plus facilement transférable au privé par la suite. Il nous fait entrer dans l'engrenage qui pourrait à la longue nous conduire vers la nouvelle perte d'un service public. Par conséquent, notre groupe demande des garanties politiques sur la conservation de la régie dans le giron public mais aussi sur la situation des agents concernés par ce transfert.

Un Nouvel Elan Populaire / Jean-Baptiste SAVARY, Céline PIOT, Alain BACHÉ, Françoise CAVAGNÉ, Frédéric DUTIN, Françoise LATRABE

Délégation de service public

Normalement, la délégation de service public est une notion juridique spécifique aux collectivités territoriales lorsqu'elles décident de confier la gestion d'un service à un opérateur privé. À Mont de Marsan, ce n'est heureusement pas le cas pour l'eau. C'est hélas le cas pour les transports urbains. Avec les différences qualitatives que chacun est à même d'apprécier (ou de ne pas apprécier !)...

Le politique est dans son rôle. Faire des choix. Préférer la rentabilité économique à la qualité de l'offre. Ou l'inverse. C'est selon. Et il est toujours possible de faire machine arrière.

Mais ce qui est particulièrement notable de nos jours, c'est que la DSP prend, en quelque sorte, une forme nouvelle. C'est la délégation au citoyen lui-même ; et cette tendance (que l'on doit à des budgets publics de plus en plus contraints) n'est peut-être pas aussi anodine qu'elle semble l'être.

Non, ce n'est pas aux élus du conseil municipal des jeunes de nettoyer nos rivières. Ces opérations, a priori vertueuses, ont sans doute un rôle pédagogique. Mais elles ne sont pas aussi consensuelles qu'il n'y paraît à première vue. C'est à la collectivité d'assumer ses travers, pas à nos petits. Pas plus que ce n'est à nos enfants de repeindre leurs écoles défranchies ou nos rues insalubres.

À coup de "mises à disposition", l'on confie l'animation de nos quartiers à des associations. À coup de (petites) subventions, l'on lègue ici l'éducation à l'égalité hommes femmes ; on laisse là la mise en valeur des cultures locales. On confère à nos administrés la charge de réparer nos objets. De faire la promo du vélo. Et ce sont encore à eux d'alerter lorsqu'un espace boisé classé est menacé.

Derrière une unanimité angélique se cache bien un danger. Celui de trop déléguer. Celui de tout déléguer. Car c'est bien à l'institution d'assumer certaines missions. C'est la seule garantie de pérennisation.

Marsan citoyen / Benoît PIARRINE